



3 rue du Clos Pascal
25190 SAINT-HIPPOLYTE
Tél. : 03 81 37 02 78
Mail : contact@smix-dessoubre.fr
<https://doubssdessoubre.fr/>
SIRET 200 094 852 00015

EPAGE DOUBS DESSOUBRE

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL 31 Mai 2022

Salle du Vallon (Locaux de la Communauté de communes)
SANCEY

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le 31 Mai, à 19h00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sancey, Salle du Vallon (locaux de la communauté de communes), sous la présidence de Monsieur CUCHEROUSSET François.

Présents :

Titulaire : Henri BIZE, Dominique MESNIER, François CUCHEROUSSET, Daniel PRIEUR, Michel DEVILLERS, Jean-Claude JOLY, Gilles ROBERT, Dominique BERNARD, Michel BERNARDOT, Anthony MERIQUE, Christian METHOT, Claude DALLAVALLE,

Suppléants : Bertrand LOUVET

Absents excusés : Jérôme RENAUD, Régis LIGIER, Gérard TIROLE, Yves Marie PARENT, Thierry VERNIER

Absents non excusés : Pascal STUDER, Damien CARTIER, Denis LEROUX

Procurations : Jérôme RENAUD à Gilles ROBERT

Secrétaire : Anthony MERIQUE

11 présents délégués EPCI et 1 pouvoir à Gilles ROBERT : 12 voix

2 présents délégués CD25 : 8 voix

Approbation du PV de la séance précédente

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 Mars 2022.

Désignation du secrétaire de séance

M. Anthony MERIQUE est désigné comme secrétaire de séance.

Le power point joint complète les informations données dans ce compte rendu.

1. Communication : retour du stage de 6 mois de Léa FRESSE et besoins futurs en communication

Léa FRESSE, recrutée en stage de fin de master communication en janvier 2022, terminera son stage fin juin. Elle présente en Comité syndical la stratégie de communication qui a été élaborée au cours de son stage.

Par ailleurs, lors de son stage, un grand nombre de supports et documents de communication, finalisation, alimentation du site internet et des réseaux sociaux, élaboration et déploiement d'une charte graphique, ... nécessitant temps et compétences ont pu être réalisés. Il est souhaitable de développer et faire vivre les outils numériques. Sans toutefois oublier les moyens de communication traditionnels tels que les bulletins intercommunaux ou communaux.

Devant les besoins de se faire connaître, faire connaître les compétences et les réalisations de l'EPAGE, le contexte et les enjeux locaux, il apparait un manque de recul, de temps et de moyens pour être en mesure de penser et mettre en œuvre une communication efficace.

Il est alors questionné quelle ambition et quels moyens pourraient être mobilisés pour une continuation efficace de la communication de la structure. Différentes solutions sont possibles :

- La mutualisation d'un poste avec une autre collectivité (à titre d'exemple la Communauté de communes Loue Lison est en cours de recrutement d'un chargé de communication à temps complet, qui sera, pour partie de son temps, mis à disposition de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue) ;
- Le recrutement à mi-temps d'un chargé de mission communication au sein de l'EPAGE Doubs Dessoubre ;
- Des prestations externalisées.

M. Le Président rappelle au Comité syndical que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

M. Le Président expose également au Comité syndical qu'il est nécessaire de prévoir un agent chargé de la communication. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Comité syndical de créer, à compter du 1^{er} septembre 2022, un emploi non permanent sur le grade de rédacteur dont la durée hebdomadaire de service est de 17.5/35^{ème} (et de l'autoriser à recruter un agent) suite à un accroissement temporaire d'activité. La proposition est faite dans un 1^{er} temps sur la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade de rédacteur pour effectuer les missions concernant la communication, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17.5/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée maximale de 12 mois. Proposition retenue dans un 1^{er} temps de 4 mois du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2022.

2. Présentation du résultat de l'audit énergétique du bâtiment réalisé par le SYDED

Arrivée de Daniel Prieur

La délibération pour l'acquisition des locaux de l'EPAGE a été prise lors du comité syndical du 22 mars 2022. Un emprunt d'un montant de 160 000 € sur 20 ans a été signé auprès du Crédit mutuel de Maïche le 31 mars. Devant l'obsolescence de la chaudière à fioul actuelle, il a été fait le choix d'inclure le changement par une chaudière à pellets et les travaux annexes dans l'emprunt sans attendre les résultats de l'audit énergétique.

Ainsi l'emprunt de 160 000 € représente un montant de remboursement annuel de 8 708 € (726 €/mois) comprenant :

- L'achat de la maison : 110 000 €
 - Les frais de notaire : 8 800 € (montant provisoire)
 - Isolation et porte coupe-feu local technique silo à granulés : 2 200 € (devis signé)
 - Neutralisation cuve fioul : 1 380 € (devis signé)
 - Chaudière à pellets : 30 757 € (devis signé)
- TOTAL : 153 137 €**
- Marge imprévus et divers : 6 863 €

La marge qui sera dégagée après paiement des frais de notaires et des travaux, et recette de subvention du SYDED sur les travaux de changement de chaudière, sera consacrée à la réalisation de travaux complémentaires (changement vannes thermostatiques qui le nécessitent, isolation plancher bas sous-sol, plancher haut extension trésorerie, etc).

Un rendu de l'audit énergétique du bâtiment par le SYDED a été réalisé en bureau du 13 mai, puis une synthèse présentée en comité syndical du 31 mai. 3 scénarios d'améliorations sont alors présentés avec une préconisation de travaux « à minima » jusqu'aux travaux les plus ambitieux.

Seuls les scénarios 2 et 3 permettent l'obtention du label BBC qui ouvre les droits aux aides Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté et du SYDED.

Une demande de subvention dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes de Maiche a été effectuée.

Les travaux préconisés au travers des 3 scénarios sont présentés :

Scénario 1 : Amélioration technique minimale	Scénario 2 : Amélioration lourde du bâti et des systèmes – Scénario BBC Rénovation	Scénario 3 : Amélioration lourde du bâti et des systèmes – Scénario BBC Performance
<p>Ce premier scénario a pour objectif de proposer des préconisations nécessaires dans l'immédiat et améliorant sensiblement les consommations énergétiques du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Isolation du plancher bas sur sous-sol et sur vide-sanitaire ✓ Mise en place d'une ventilation mécanique à détection de CO2 ✓ Mise en place d'une chaudière à granulés ✓ Mise en place de vannes thermostatiques performantes ✓ Isolation des murs par l'extérieur 	<p>Ce scénario propose une amélioration plus engagée du précédent programme, en ajoutant à celui-ci des améliorations importantes sur le bâti et les systèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Scénario 1+ ✓ Remplacement des menuiseries ✓ Isolation des murs intérieurs ✓ Mise en place d'un éclairage basse consommation ✓ Isolation du plancher haut de l'extension de la trésorerie 	<p>Ce scénario propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Scénario 2 ✓ + Champ photovoltaïque

Ci-dessous est présentée la synthèse économique des 3 scénarios :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Investissement total scénario [€ HT]	164 984 €	250 371 €	259 281 €
Montant estimé des aides mobilisables (€)	0 €	103 374 €	116 547 €
Reste à charge (€)	164 984 €	146 997 €	142 734 €
Temps de retour sur investissement net - aides comprises (an)	+ 30 ans	25,4 ans	23,5 ans

Des discussions s'engagent sur le coût des travaux présentés au travers des 3 scénarios, il est en outre fait remarquer que les montants de subventions affichés dans l'audit énergétique du SYDED ne sont pas garantis.

Le reste à charge pour la collectivité apparaît ainsi très élevé. La réalisation de l'ensemble des travaux (scénario 2 ou 3) nécessiterait, en plus du prêt de 160 000 € contracté en mars dernier, la réalisation d'un nouvel emprunt de l'ordre de de 150 000 € et d'un prêt relais d'environ 110 000 € qui couvrirait le montant des subventions.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De ne retenir aucun des scénarii proposés ;
- De réaliser quelques travaux complémentaires pour améliorer l'isolation selon les préconisations faites par le cabinet d'audit.

Comme délibéré lors du précédent Comité syndical seuls les travaux de remplacement de la chaudière seront effectués.

Pour : 18

Abstention : 2

3. Résultats CAO du 03 mai 2022 pour 2 marchés

Les 2 marchés analysés puis présentés en commission d'appel d'offre du 3 mai concernaient :

1. L'élaboration d'une stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin versant du Doubs franco-suisse ;
2. L'étude pour la restauration morphologique des ruisseaux de Sancey.

Les marchés étaient respectivement estimés et budgétés en 2022 à :

1. Espèces exotiques envahissantes : **30 000 € TTC**.
Concernant ce marché, les montants TTC des réponses des BE sont situés entre 26 130 € (Naldeo) et 35 880 € (DCI Environnement), Aquabio présentant une offre à 35 805 €.

L'offre d'Aquabio, d'un montant de **35 805 € TTC** est celle qui a été retenue. Il est précisé que cette offre était d'excellente qualité, et que ce bureau d'études dispose d'un pôle spécifique dédié aux espèces envahissantes. De nombreux plans de gestion ont par ailleurs été réalisés par ce BE, donnant de bons résultats dans la lutte contre les EEE.

2. Ruisseaux de Sancey : **70 000 € TTC**
Concernant ce marché, les montants TTC des réponses des BE sont situés entre 107 994 € (Artelia) et 114 252 € (CE3E), Dynamic Hydro présentant une offre à 112 890 €.

L'estimation du montant de cette dernière étude a été réalisée en 2019 lors de la configuration du futur EPAGE Doubs Dessoubre, cependant un risque inondation fort a entre-temps été identifié sur ce secteur.

D'autre part, les cours d'eau de ce secteur ont tous subi de fortes rectifications. Lors de l'étude avant-projet des ruisseaux de Sancey, de nombreuses solutions de reméandrement seront alors proposées.

Cela nécessitera donc la réalisation de modélisations hydrauliques poussées en vue d'estimer les impacts hydrauliques des propositions de reméandrement, la création de champs d'expansion et l'écrêtage des crues, etc.

L'offre d'Artélia, d'un montant de **114 252 € TTC** est celle qui a été retenue. Il est précisé que cette offre était elle aussi d'excellente qualité. Ce bureau d'études est celui qui a le mieux pris en compte et proposé des solutions de modélisations hydrauliques. Ce dernier ayant par ailleurs réalisé à de multiples reprises ce type d'études en contexte similaire. Enfin, ce bureau d'études dispose d'une bonne connaissance du secteur et des enjeux et a par ailleurs accompagné de nombreux projets de l'EPAGE.

Le Comité syndical prend acte des décisions prises par la CAO le 3 mai 2022

4. Natura 2000

4.1 Financement des interventions de l'ONF lors de la mise en œuvre des contrats d'îlots de sénescence

Un échange récent entre les animateurs Natura 2000 de l'EPAGE et les responsables du service environnement et Foncier Agence Nord Franche-Comté (Lydie LALLEMENT) et des UT Pont-de Roide/Montbéliard (Antoine CHARLET) et Maîche (Jean-Marc BROCARD) de l'ONF, a eu lieu le 11 avril concernant les contrats îlots de sénescence récents, en cours et à venir.

Il est observé des difficultés dans les montages des contrats forestiers sur le site N2000 de la Vallée du Dessoubre, en effet :

- Le marquage et le géoréférencement des arbres sénescents non finançables dans le cadre du contrat et nécessaire pour son établissement ne relèvent pas des missions ONF au titre du régime forestier. Or, leurs expertises et les moyens mis à disposition (humains, matériels) sont un atout, voire indispensable, pour le recensement des arbres, notamment en regard du nombre d'agents et du temps nécessaires ;
- La participation de l'ONF et les financements apportés diffèrent d'un site N2000 à un autre. Certains sites bénéficient de fonds FEADER d'autres pas, d'autres sites sont financés par les fonds propres des porteurs des projets (que sont généralement les communes) et quelques-uns par la participation active des structures animatrices (achat de matériels et réalisation en interne).

A titre d'exemple, les services de l'ONF estiment à environ 1 700 € HT la participation de leurs agents pour un projet d'ilot de sénescence de 7ha en situation de forte pente.

Un retour récent des services de la DREAL permet l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le financement des marquages et géoréférencement réalisés par l'ONF pour les contrats en cours de Bretonvillers (3ha), Montjoie-le-Château (7ha), et Saint-Julien-Lès-Russey (6-8ha).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la demande de subvention d'un montant estimé de 6000 € (couvert à hauteur de 100 % par les subventions État et FEADER) pour le financement des marquages et géoréférencement réalisés par l'ONF pour les contrats en cours de Bretonvillers (3ha), Montjoie-le-Château (7ha), et Saint-Julien-Lès-Russey (6-8ha). ;
- **autorise** le Président à signer les documents relatifs à la demande

4.2 Etudes cartographiques des milieux ouverts

L'étude a été publiée en mars puis en avril 2022 mais s'est avérée infructueuse. Aucun soumissionnaire ne s'est manifesté.

Il est prévu de publier à nouveau ce marché en 2022 (printemps/été) mais en vue de réaliser l'étude en 2023, avec le même montant prévisionnel de 60 000 € HT.

4.3 Etudes cartographiques des milieux fermés

L'étude a été publiée en avril 2022 pour une réponse attendue mi-mai.

Il est envisagé cette année uniquement l'attribution du marché estimé à 130 000 € HT pour une réalisation en 2023.

Une CAO se réunira le 23 juin 2022.

5. Retour du COPIL de lancement de la démarche de protection des ressources karstiques majeures du périmètre EPAGE

Le COPIL de lancement de la démarche de protection des ressources karstiques majeures du périmètre EPAGE a eu lieu jeudi 19 mai 2022 à Sancey avec les maîtres d'ouvrages AEP (syndicats d'eau, communautés de communes, ...) et les services de l'Etat concernés (ARS, ARMC, DDT, DREAL). Plus de 25 participants étaient présents, ce qui témoigne de la prise de conscience des enjeux actuels et à venir sur la ressource en eau et des défis à venir pour l'alimentation en eau potable des populations, mais également pour l'alimentation des bétails, dans un secteur caractérisé par sa production de fromages AOP.

Ont été présentés à cette occasion les enjeux Ressources Karstiques Majeures du territoire et le lien avec l'alimentation en eau potable actuelle et future, ainsi qu'avec l'état qualitatif et quantitatif des cours d'eau. Il a été fait un retour de la sécheresse de 2018 et des conséquences sur l'AEP : parmi les

137 communes de l'EPAGE DD, 15 ont été alimentées par camions citernes, 1 a été alimentée par des ressources exceptionnelles, 7 ont été en tension et alimentée par interconnexion et 22 ont été en tension mais sans alimentation extérieure.

Il a alors été présenté les prévisions de l'INRAE au travers du projet Explore 2070 qui estiment que sur le secteur, d'ici 50 ans, l'on assistera à des pertes de 40 à 50 % des débits d'étiage (QMNA5), qui auront un impact certain sur les ressources souterraines, d'où la nécessité de s'y préparer dès aujourd'hui pour garantir une AEP sécurisée pour les populations locales.

7 RKM ont été identifiées sur le périmètre EPAGE par une étude menée par l'Agence de l'eau en 2013, parmi elles 3 sont actuellement exploitées et 4 présentent un intérêt dans le futur. Ces études ont permis d'obtenir des informations partielles sur ces ressources (exploitées ou non).

Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin en termes de connaissances (qualité, quantité, évolution en contexte de réchauffement climatique, fonctionnement hydrogéologique, vulnérabilité, etc), ce qui permettra à terme d'en garantir la préservation par la mise en œuvre de plans d'actions.

Sur le périmètre de ces RKM interviennent un grand nombre d'acteurs de l'AEP. Plusieurs syndicats d'eau sont présents sur une même RKM, les maîtres d'ouvrages eau potable sont des communes ou des intercommunalités selon la prise ou non de la compétence AEP.

L'EPAGE Doubs Dessoubre, en partenariat avec l'Agence de l'eau et le PNR du Doubs Horloger, est en charge de l'animation des démarches de connaissance et de protection des RKM sur son périmètre d'action. Le taux d'aide est de 70% par l'Agence de l'Eau RMC sur les projets en lien avec les RKM. Le PNR participe à hauteur de 10%. Le contrat de territoire définit une enveloppe assurée de 112 000 € pour l'AERMC et 16 000€ pour le PNR.

Les prochaines étapes de la démarche prévoient la rencontre des MO AEP par RKM : 3 réunions sectorisées seront organisées à partir du second semestre 2022.

Il a été demandé par les SIE et différents maîtres d'ouvrage si l'EPAGE serait en mesure de porter les études connaissance et protection des RKM.

L'item 12, compétence facultative de la GEMAPI, compris dans les statuts de l'EPAGE et qui regroupe « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » permet à la structure de pouvoir porter les éventuelles études de connaissances et plans de protection des RKM.

Il est joint au présent compte rendu un document qui présente les contours des compétences obligatoires et facultatives de la GEMAPI et leurs différents champs d'application.

Le chargé de mission « Contrat de territoire » de l'EPAGE pourrait porter et suivre ces études de connaissances. Cependant, dans le cas où une étude approfondie était démarrée sur chacun des 3 secteurs identifiés sur le territoire EPAGE, il serait plus opportun de créer un poste sur la base d'un contrat de projet à temps plein pour une durée de 12 à 18 mois.

Le projet sera soumis à un prochain Comité syndical.

6. Présentation des simulations paysagères brèche et effacement complet du barrage des Pipes à Baume-les-Dames

Le 20 janvier dernier a eu lieu le COPIL de rendu de l'avant-projet sommaire pour l'aménagement du seuil du barrage des Pipes sur le Cusancin à Baume-les-Dames pour la continuité écologique et la restauration morphologique du cours d'eau. Lors de cette rencontre 3 scénarios de rétablissement de la continuité écologique du Cusancin ont été présentés : l'implantation d'une passe à poisson, une échancrure avec abaissement de la ligne d'eau et l'effacement complet de l'ouvrage.

Il a, à cette occasion, été rappelé la position de l'EPAGE, à savoir lorsqu'un effacement complet est techniquement et financièrement possible, c'est cette solution qui est retenue par le syndicat. Et si telle n'est pas la solution choisie par le propriétaire, ce dernier assume le reste à charge du projet.

Suite au COPIL de janvier, la commune a fait savoir qu'elle abandonnait le scénario de la passe à poisson. Des compléments paysagers ont alors été demandés pour donner à voir l'impact paysager d'une échancrure et d'un effacement complet de l'ouvrage sous différents angles et en vue globale avant une prochaine rencontre pour affiner la position de la commune et arrêter une solution technique avant de continuer l'étude par un avant-projet définitif.

Les simulations paysagères de l'entreprise Carnets Verts et celles réalisées en complément en régie par l'EPAGE sont présentées en séance.

7. Point d'avancement de préparation des travaux programmés à l'été 2022

Un point d'avancement des travaux concernant les travaux en cours ou à venir est effectué :

- Passe à poissons de la scierie des Noues : les travaux ont démarré le 17 mai, tout se déroule comme prévu. La structure métallique de la passe à poisson sera livrée fin de semaine (22) ;
- Effacement du seuil de la Voyèze : Le dossier DLE est en cours d'instruction et la convention avec le Département est en cours d'étude. La CAO pour le marché aura lieu le 23 juin. 3 entreprises sont venues sur place afin de réaliser leur proposition. Le démarrage des travaux est prévu en août.
La Fédération de pêche organise la pêche électrique qui aura lieu avant travaux : il faudra être vigilant afin que suffisamment de personnes soient présentes pour la réalisation de celle-ci.

8. Points d'information de diverses échéances à venir

- Visite des élus de Baume-les-Dames sur le site des travaux d'effacement du seuil de Fleurey initialement prévue jeudi 19 mai à 9h30 reportée ;
- Sorties terrain à destination des élus du site Natura 2000 Vallée du Dessoubre le 11 juin à 9h30 à Vaclusotte et le 15 juin à 14 h à Rosureux ;
- COPIL de lancement de l'étude des Ruisseaux de Sancey le 21 juin à 14h à Sancey ;
- Signature officielle du contrat de territoire Doubs Dessoubre le 28 juin à 10h au lieu-dit Gigot. Une exposition de peintre amateur sera organisée en parallèle de la cérémonie ;
- Les dates du prochain bureau et comité syndical ne sont pas définies à ce jour mais à prévoir pour fin septembre/début octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45